

peuvent, comme nous l'avons dit, attendre patiemment la mise en mouvement des grains quel que soit le moment choisi par les cultivateurs. Ces derniers auront donc, dans les circonstances actuelles, le plus grand intérêt à vendre leurs grains et à réaliser leur actif; en agissant ainsi ils se protégeront contre les pertes possibles qu'entraînent souvent l'emmagasinage des grains, et contre celles, plus probables résultant toujours de la spéculation, surtout lorsqu'on ne peut qu'en subir les effets sans en connaître les causes.—*Monteur du Commerce.*

### RECETTES

#### Conservation des viandes par la suite.

Prenez une pinte de suie provenant de la combustion du bois. Versez dessus quatre pintes d'eau bouillante, laissez reposer et décantez. Faites tremper pendant quelques heures, dans cette solution, la viande que vous voulez conserver: elle acquiert un savour analogue à celle de la viande fumée, et peut se conserver un grand laps de temps.

#### Cuir artificiel.

Voici les moyens employés par M. Heimann-Kohnstamm, industriel Anglais, pour fabriquer le cuir artificiel. On fait bouillir de l'huile de lin après l'avoir mélangée à une quantité de noir de fumée suffisante pour former une pâte. Pendant l'ébullition, on remue la masse de façon à ce que le noir de fumée soit bien combiné avec l'huile. On étend ensuite cette pâte sur une étoffe de fil ou de laine. Cette première couche est polie avec de la pierre ponce; après quoi on étend une deuxième et une troisième que l'on polit de la même manière après les avoir fait sécher dans une chambre convenablement chauffée. Ces opérations étant terminées, on recouvre le tout de deux couches de vernis que l'on polit également pour obtenir un glaçure. Si l'on veut donner au cuir une couleur autre que le noir, on remplace la dernière couche d'huile cuite par une couche ou deux d'une matière colorante.



## CONTRATS DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 23 NOVEMBRE PROCHAIN, pour le transport des Mallettes de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er AVRIL 1884.

FOX RIVER et STE-ANNE DES MONTS, deux fois par semaine;

FONTENELLE et GASPE BASIN, une fois par semaine;

GASPE BASIN et PERCÉ, six fois par semaine;

LABARRE et ST-JOSEPH D'ALMA, trois fois par semaine;

LAKE ETCHEMIN et STANDON, deux fois par semaine;

STE-HELENE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

ST-MATHIEU et ST-SIMON, trois fois par semaine;

ST-PACOME et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés, seront en vue aux Bureaux de Poste ci haut mentionnés, ou au Bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 16 octobre 1883.  
2 novembre 1883.

## Compagnie Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie, que par une résolution en date 24 octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition, pour rencontrer les dépenses encourues et les pertes éprouvées par cette compagnie, de 90 par cent par année, sur les Billets de Dépôt en force du premier mai 1878 au premier septembre de la même année, au prorata du temps que les membres, faiseurs de ces Billets, ont été assurés; 20 par cent sur les Billets de Dépôt en force du 1er septembre 1878 au 1er septembre 1880; et enfin 10 par cent sur ceux en force du 1er septembre 1880, au 1er septembre 1883.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis, pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie, en la ville de St Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,

Secrétaire.

Rimouski, 25 octobre 1883.

2 novembre 1883.



## CANAUX DU ST-LAURENT.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné portant la suscription " Soumission pour les canaux du Saint Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 18e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Esplané Plat, ou division centrale des canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis des divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi le 30e jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.

Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'éclusier, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, où des formules imprimées des soumissions seront fournies.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés commerciales,—porter la signature partionnaire, l'occupation et le domicile de chaque associé; et un chèque accepté par une banque pour la somme de deux mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera continuée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnées dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,  
Ottawa, 23 septembre, 1883.

4 octobre 1883.